

<p>Région Rhône-Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du jeudi 30 mars 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 30 mars 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_03_30_17</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à Mme Maryline Derouet, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14) – Vote du budget primitif de l'exercice 2017

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin », arrêté lors de la réunion de la commission finances du 21 mars 2017, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 542 000.00 €
Recettes de fonctionnement : 544 800.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 255 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	542 000.00 €	544 800.00 €
Section d'investissement	255 000.00 €	255 000.00 €
TOTAL	797 000.00 €	799 800.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	542 000.00 €	544 800.00 €
Section d'investissement	255 000.00 €	255 000.00 €
TOTAL	797 000.00 €	799 800.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31/03/2017</p> <p>Et de la publication le : 04/04/2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2017</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	--

